



Abus confiance frais syndic pour bail

Par **ja50**, le **02/03/2011** à **17:17**

Bonjour,

en nov 2009 mes parents ont signés, sans savoir, un document les obligeant à verser 325 euros à une agence pour leur avoir fait un bail pour un locataire. quelques jours plus tard, l'agence leur a donné le bail et a réclamé le paiement des 325 euros - sachant ce problème, j'ai réclamé de voir le document signé de mes parents - sans réponse en sept 2010 (mon père étant décédé le 2 avril 2010) j'ai réitéré ma demande - sans réponse - j'ai donc déduit ce montant des frais de syndic de l'agence qui gère une copropriété dont mes parents ont un autre appartement - depuis aucune réponse, j'ai eu la personne au phone et elle devait faire des recherches et me tenir informée -

aujourd'hui ma mère reçoit le relevé annuel des frais de la résidence et bien entendu réclame à nouveau les 325 euros

j'estime qu'elle a abusé de la naïveté de mes parents surtout qu'à l'époque ils avaient de sérieux problèmes de santé et pour moi c'est un abus de confiance

l'agence n'a jamais parlé au départ de ces frais et mes parents n'ont pas compris car ils n'auraient pas fait appel à eux puisqu'ils ont toujours gérés au mieux leurs affaires et qu'ils ont déjà un locataire. Due puis-je faire ? ai je le droit de ne pas leur payer ? l'agence ne m'a non seulement pas fournir le document mais j'ai demandé aussi une facture de ces frais - j'attend encore

si vous pouvez m'aider à résoudre ce problème

dois je mettre ce dossier à un contentieux ?

Si quelqu'un veut bien me répondre, merci d'avance

ja50